



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département 11

Arrondissement de Narbonne

COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

Liberté

Égalité

Fraternité



Délibération n° 2025-56 Séance du 1^{er} août 2025

OBJET : Décision modificative N°1 - Budget Communal

Date de convocation : 28 juillet 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de *Luc CASTAN, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : **13**

ALLALI Sandra, BENAUSSE Geneviève, BOULAIN Jackie, CASTAN Luc, DESSI Sergio, FERRY Gérard, HURAUX Yves, MAVIT Olivier, PUJOLAS Stéphanie, ROMUALDO Audrey, THERON-CHET Marie-Christine, VERISSIMO Aude, VIE Pierre.

Nombre de conseillers présents : **11**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : **0**

Absent non excusé : **0**

Procurations : **2**

Mme Audrey ROMUALDO donne procuration à Mme Sandra ALLALI

Mr Sergio DESSI donne procuration à Mr Gérard FERRY

Secrétaire de séance : Gérard FERRY

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie de Narbonne et dans le cadre de l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'opérer quelques ajustements de crédits au Budget Principal 2025 de la commune en dépenses et recettes pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières de la commune.

Il convient donc d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT : chapitres mouvementés par la DM

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'Équipement Immobilisations corporelles	Total	Recettes d'Investissement	Total
2151 Réseaux de voirie	150 000	1641 Emprunts et dettes	150 000
Montant mouvementé	150 000	Montant mouvementé	150 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif de l'année 2025,

Proposition de vote par le maire :**Il est proposé de :**

- De prendre connaissance de la révision et des virements de crédits comme présenté au tableau ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative N°1 proposée pour le budget communal 2025.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

10 voix POUR – 3 voix CONTRE – 0 ABSTENTION
(Mesdames Geneviève BENAUSSE et Marie-Christine THERON-CHET et
Monsieur Pierre VIE)

DÉCIDE

APPROUVE la révision et les virements de crédit proposés par Monsieur Le Maire pour le budget Principal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer cette révision et ces virements pour l'équilibre du budget Principal.

Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

Fait et délibéré en séance
Le 1^{er} août 2025

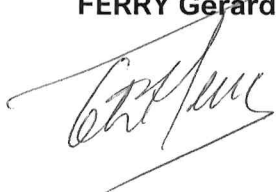
Affichée le : 6 août 2025

Publiée le : 6 août 2025

Transmise au Représentant de l'État le : 5 août 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Secrétaire de séance
FERRY Gérard



Le Maire
CASTAN Luc

